

PROCESSUS DE LIVRAISON DU CONTRAT BLE UE

	 Le Short (le vendeur du certificat d'entreposage initial)	Le Long (acheteur du certificat d'entreposage)	CME Clearing Chicago
Jour 1 Jour de position	<ul style="list-style-type: none"> Initie la livraison de certificat – combien, quel(s) silo(s) Enregistre le certificat détenu dans le compte du compensateur Avise de son intention de livrer à CME Clearing via son Compensateur 	<ul style="list-style-type: none"> Les compensateurs soumettent des positions longues ouvertes à CME Clearing 	<ul style="list-style-type: none"> Classe les Longs en fonction du temps durant lequel ils ont détenus les positions La position longue la plus ancienne sera affectée en premier et sera attribuée au vendeur (short) Etablie la valeur d'un Certificat d'entreposage livré
Jour 2 Jour de notification	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit de CME Clearing via son compensateur les positions longues assignées 	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit de CME Clearing l'intention de livraison des certificats Reçoit la facture de CME Clearing 	<ul style="list-style-type: none"> Notifie le Long le plus ancien et le vendeur qui a initié l'opération Informé chaque compensateur du montant de la facture en euros pour les Certificat(s) d'entreposage livré(s)
Jour 3 Date de livraison certificat/ paiement	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit paiement via son compensateur Délivre un Certificat d'entreposage à CME Clearing à travers son compensateur 	<ul style="list-style-type: none"> Effectue le paiement de la facture à travers son compensateur Reçoit le Certificat d'entreposage à travers son compensateur 	<ul style="list-style-type: none"> Transfère simultanément le Certificat d'entreposage du Compensateur Short au Compensateur Long et le paiement du Long au Short

Le propriétaire d'un Certificat d'entreposage peut:



Le Long (le détenteur du certificat) paie au silo par l'intermédiaire de son compensateur et CME Clearing des frais administratifs de 0,065 EUR par tonne et par jour à compter du lendemain de la date de réception du certificat

Un certificat peut être échangé ou vendu. Le détenteur est responsable du paiement des frais administratifs quotidiens jusqu'à ce que la propriété du certificat soit transférée/vendue

Le détenteur annule le Certificat d'entreposage et donne les ordres de chargement au silo via le compensateur

Le jour ouvré suivant, le détenteur reçoit du silo un contrat Incograin qui inclut les exigences de livraison spécifiées dans les règles du contrat Blé UE CME

Le silo devra charger le blé sur le moyen de transport de l'acheteur conformément aux exigences du contrat Incograin

Le détenteur du Certificat d'entreposage paie les frais administratifs jusqu'à la fin du chargement

Vendre des contrats à terme (devenir short) dans une échéance future et initier une nouvelle livraison du/ des certificat(s) originaux pour fermer sa position. Le processus sur 3 jours décrit ci-dessus recommence

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

London

Eric Hasham, Senior Director
Agricultural Commodities & Alternative Investments
Telephone: +44 203 379 3722
eric.hasham@cmegroup.com

Chicago

Fred Seamon, Senior Director
Commodity Research and Product Development
Telephone: +1 312 634 1587
fred.seamon@cmegroup.com

« CME Group », « CME Europe » et « CME Clearing Europe » sont des marques de CME Group Inc. et de ses filiales, dont les membres incluent le Chicago Mercantile Exchange Inc., CME Europe Limited, CME Clearing Europe Limited et CME Marketing Europe Limited.

Les produits dérivés négociables en bourse et de gré à gré ne conviennent pas à tous les investisseurs et comportent un risque de perte. Les produits dérivés négociables en bourse et de gré à gré sont des placements à effet de levier : comme seul un pourcentage de la valeur du contrat doit être déposé pour prendre une position à terme, il est possible de perdre plus que cette somme d'argent initiale. Par conséquent, les négociants doivent utiliser uniquement des fonds qu'ils peuvent se permettre de perdre sans affecter leur mode de vie. De plus, seulement une partie de ces fonds doit être consacrée à une négociation donnée, car ils ne peuvent espérer tirer profit de chaque négociation.

CME Group est la marque déposée de CME Group Inc. Le logo Globe, Globex® et CME® sont des marques déposées du Chicago Mercantile Exchange Inc. CBOT® est la marque déposée de la Board of Trade of the City of Chicago, Inc. NYMEX, New York Mercantile Exchange et ClearPort sont des marques déposées du New York Mercantile Exchange Inc. COMEX est une marque déposée du Commodity Exchange Inc. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

L'information contenue dans cette présentation a été réunie par CME Group à des fins générales uniquement. Bien que nous ayons fait tout notre possible pour assurer l'exactitude des informations contenues dans cette présentation, CME Group n'assume aucune responsabilité pour toute erreur ou omission. De plus, tous les exemples utilisés dans cette présentation sont des situations hypothétiques, à des fins d'explication uniquement, et ne sont pas des conseils de placement ou nécessairement les résultats d'une expérience réelle de marché. Sauf indication contraire, toutes les données proviennent de CME Group.

Toutes les questions relatives aux règles et aux spécifications figurant dans ce document sont soumises aux règlements officiels du CME, CBOT, NYMEX, CME Europe, CME Clearing Europe et CME Group, qui prévalent. Les règles actuelles relatives aux spécifications des contrats doivent être consultées dans tous les cas.

Cette communication ne constitue pas un Prospectus, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver un placement spécifique ou d'utiliser ou d'éviter d'utiliser un service particulier. Cette communication est destinée exclusivement à des Contreparties admissibles et des Clients professionnels, et ne doit pas être utilisée par des Clients privés, qui devraient consulter un conseiller financier indépendant. Sa circulation doit être limitée en conséquence.

CME Europe Limited est une « Recognised Investment Exchange » (RIE) (une bourse de placement reconnue), reconnue et contrôlée par la Financial Conduct Authority, l'autorité de réglementation des services financiers du Royaume-Uni. CME Clearing Europe Limited est une contrepartie centrale Reconue en vertu de la UK Financial Services and Markets Act 2000 (telle que modifiée) et une contrepartie centrale (CCP) agréée en vertu de l'EMIR. CME European Trade Repository est une dénomination commerciale de CME Trade Repository Limited, un référentiel central enregistré en vertu de l'EMIR, supervisé par l'Autorité européenne des marchés financiers. Globex Markets Limited est autorisée et régulée par la Financial Conduct Authority.

Chicago Mercantile Exchange Inc. est une « Recognised Overseas Clearing House » (ROCH) (une chambre de compensation étrangère reconnue), reconnue par la Banque d'Angleterre. Chicago Mercantile Exchange Inc., Board of Trade of the City of Chicago et le New York Mercantile Exchange sont des « Recognised Overseas Investment Exchanges » (ROIE) (des bourses de placement étrangères reconnues), reconnues par la Financial Conduct Authority.

Publié par CME Marketing Europe Limited. CME Marketing Europe Limited (FRN : 220523) est autorisée et régulée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni.